

ACTION D'URGENCE 2025

Achat et transport d'un mobile home sur terrain communal suite à un incendie Commune de SENTHEIM

1) Exposé de la situation familiale et environnementale

Madame KREUTZER Anna et son compagnon KAUFFMANN Joseph, sont un couple âgé de 71 et 75 ans. Ils ont 2 fils célibataires, Christian 38 ans et Roger 46 ans.

Le couple est bénéficiaire d'une ASPA complétant une retraite pour un montant total de 1 374 €. Il n'a pas de prêt, pas de dette, pas de découvert bancaire. Les 2 fils sont bénéficiaires du rSa.

Madame, Monsieur et leurs fils n'ont jamais été scolarisés et n'ont pas de formation professionnelle. Un des fils (le plus jeune) confectionne et vend des paniers en porte à porte. L'autre a démarré un emploi dans une structure d'insertion par l'emploi (en 2023).

C'est une famille qui a peu de contacts avec l'extérieur et qui n'a pas de moyens de transport. Peu de lien avec les services sociaux, peu de liens avec la population locale, excepté la Mairie.

2) La problématique habitat

Le couple et ses fils vivent sur un terrain communal (sans équipements eau, électricité, sanitaires) en dehors du village, **Route de Soppe-le-Haut à Sentheim** depuis plus de 30 ans.

Ils occupent la parcelle n° 14, Section 24 d'une superficie de presque 32 ares, mise à disposition par la commune. Leur habitation était composée de 2 roulottes et d'un mobile home avec une pièce à vivre auto construite.



La parcelle communale concernée (presque 32 ares)

En novembre 2021, un incendie a détruit une des roulottes et le mobile home. La commune a relogé la famille dans l'appartement d'un propriétaire privé volontaire et a bénéficié de la solidarité des habitants du village qui leur ont fourni divers matériels et vêtements.



Avant l'incendie



Après l'incendie

Après de nombreux échanges avec la famille et une volonté du Maire d'améliorer leurs conditions d'habitat par un relogement en logement social, il a été décidé malgré l'absence d'équipements du terrain communal, de permettre à la famille de retourner sur l'emplacement précédemment occupé car le couple ne souhaitait pas s'orienter vers un logement autre. Pour eux, il est très difficile de quitter ce site et leur mode de vie en habitat mobile.

Toutefois un des fils a déposé une demande de logement social qui a pu aboutir en 2023.

3) Le Projet :

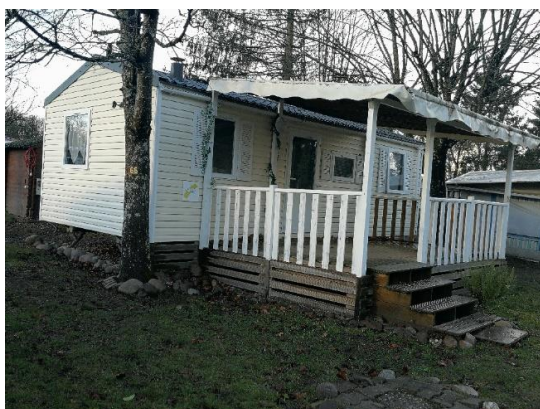
Le projet pour lequel nous sollicitons les financeurs est l'achat et le transport d'un nouveau mobile home pour le couple de personnes âgées et l'achat d'un groupe électrogène.

Le fils le plus jeune vivra dans la roulotte qui est restée intacte suite à l'incendie et le second a fait une demande de logement social.

4) Démarches entreprises

La famille est peu autonome, illettrée et c'est la commune qui a pris en charge la majeure partie des démarches. APPONA68 intervient dans la médiation avec la famille, avec le travailleur social de secteur et la recherche de financements pour l'achat du mobile home.

La commune prend en charge la totalité des charges du logement transitoire.



Le mobile home prévu pour la famille

- Rencontres régulières avec la famille, la Mairie pour mise en œuvre du projet
- Réalisation des devis
- Financements sollicités : Fondation Abbé Pierre, PROCIVIS, CeA, CARSAT.
- Participation de la famille sous forme d'un prêt bancaire : 190 € par mois.

COUT		FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	TTC			
WENDLING Mathieu Mobile home	9 500,00	PROCIVIS	10,00%	1 199,09
MEDIACO Transport	2 022,00	Fondation Abbé Pierre	15,00%	1 798,63
LEROY MERLIN Groupe électrogène	468,90	CARSAT	6,00%	750,00
		CEA	25,00%	3 000,00
		Participation de la famille	44,00%	5 242,28
TOTAL	11 990,90 €	TOTAL	100,00%	11 990,90 €

La famille participe à hauteur de 44% soit 5 242 € si tous les partenaires participent au financement. A ce jour, la FAP, PROCIVIS et la CARSAT ont subventionné le projet. Il reste une somme de 4 096,44 € à payer à la famille sur un total de 8 243,18 € emprunté. Elle paie 190,32 € par mois pour des revenus de 1 374,00 € mensuels.

La commune met le terrain à disposition, achemine l'eau et intervient en cas d'urgence.

5) Perspectives

La commune continuera comme elle le fait depuis quelques années, à fournir en eau la famille en remplissant mensuellement leur citerne.

Le raccordement aux réseaux publics (eau, assainissement et électricité) n'est pas d'actualité pour la commune, le terrain étant très éloigné des réseaux.

L'urgence du relogement (le propriétaire de l'appartement souhaitant récupérer son logement prochainement), n'a pas permis d'envisager un projet entrant dans un dispositif de type « terrain familial ».

Le fils qui est en logement social sur la commune voisine se maintient dans le logement malgré quelques petites dettes, mais dans l'ensemble, cela se déroule bien.

6) Contact

Association APPONA 68

21, rue Victor SCHOELCHER

67 200 MULHOUSE

Tel : 03 89 66 18 17 - Email : appona.68@wanadoo.fr

Personne à contacter :

Bertrand ROUTHIER-FAIVRE – – appona68.habitat@gmail.com